

délibération :
D_2017_11_9

L'an deux mille dix sept , le vendredi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Novembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Décision modificative
n°4 - Budget Principal**

Pouvoirs :

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur TROUSSICOT Franck

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une décision modificative du budget est nécessaire afin de permettre la comptabilisation de la valeur vénale des biens acquis à l'euro symbolique.

Il s'agit des biens suivants :

041-2112 : Achat de Terrains Sarazin, Bousseau (côte à Bournet) : 298,00 €

041/2112 : Lotissements de la Croix Ronde, des Grands Bois et des Agriers : 4 500,00 €

041/2112 : Autres acquisition en cours : 5 202,00 €

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement : 0 €

Dépenses : + 10 000,00 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 10 000,00 €

Art. 2112 - Acquisitions de terrains : + 10 000,00 €

Recettes : + 10 000,00 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 10 000,00 €

Art. 1328 - Subventions Equipement non Transférable : + 10 000,00 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 présentée ci-dessus.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 24 NOV. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET.